



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2015

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, M. VATELIER, M. LECLERC et Mme LAURENT, Adjoints, Mmes AUBER, DELETTRE et PETIT, MM. BERNIER et CARCEL.

Absent(s) excusé(s) : Mme ALLEAUME et M. DOUYERE.

Secrétaire de séance : M. CARCEL

Pour rappel, les comptes-rendus des conseils municipaux des 24 et 27 juin ont est adoptés à l'unanimité lors du conseil du 9 octobre 2015.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour de la séance :

- La décision modificative n°4
- le maintien du budget annexe du CCAS
- l'installation d'une caméra sur le bâtiment mairie

DECISION MODIFICATIVE N°4 – Délibération n°15-032

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser la Décision Modificative n°4 au budget primitif 2015 pour un montant de 20 000 € afin de payer les travaux réalisés par l'entreprise LEVITRE pour la réfection de toiture préau école, et pour le remplacement du trespas suite à une malfaçon des Ets PIMONT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	20 000 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		20 000 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		20 000 €
D 2313 : immos en cours-constructions		20 000 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		20 000 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		20 000 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct		20 000 €

PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE D'YQUEBEUF – Délibération n°15-033

M. le Maire informe le conseil municipal que la Société WKN France, située à NANTES, a sollicité la commune d'Yquebeuf pour mener à bien son projet éolien sur notre territoire. La société WKN France souhaite étudier la faisabilité et l'implantation d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

Après avoir entendu la présentation des chargés d'études de la société, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre le temps de la réflexion sur l'opportunité d'un tel projet sur le territoire. La décision est repoussée au prochain conseil municipal.

DOTATION AGENT RECENSEUR 2016 – Délibération n°15-34

M. le Maire rappelle que dans sa délibération du 24 juin 2015, le Conseil Municipal a désigné Marie-Claire SFAR comme agent recenseur unique de la commune pour les opérations de recensement qui vont avoir lieu en 2016.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la vacation de l'agent recenseur à 507 € brut soit le montant de la dotation alloué par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce montant. Il demande à Mme SFAR de noter les heures effectuées pour le recensement et propose d'ajuster ce montant ultérieurement si nécessaire.

OUVERTURE DE POSTE « REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE » AU 1^{ER} JANVIER 2016 – Délibération n°15-035

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'organe délibérant le 25 octobre 2012 et le 25 février 2015, Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe,

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, permanent, à temps non complet, à raison de 14/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe : - Ancien effectif : zéro

- Nouvel effectif : un

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget prévisionnel 2016.

MAINTIEN DU BUDGET ANNEXE CCAS – Délibération n°15-036

M. le Maire indique au conseil municipal que la loi "NOTRe" rend facultative l'obligation de créer un budget annexe "CCAS" dans les communes d'une population inférieure à 1500 habitants. Les compétences du CCAS peuvent alors soit être gérées directement par la commune, soit transférées au centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Le conseil d'administration du CCAS qui s'est réuni le 8 décembre 2015, s'est prononcé pour le maintien de la structure existante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le budget annexe « CCAS » de la commune au 01/01/2016, et suivants.

INSTALLATION D'UNE CAMERA SUR LE BATIMENT MAIRIE – Délibération n°15-037

M. le Maire propose au conseil municipal d'installer un système de vidéosurveillance sur le bâtiment Mairie. Le coût est de 1 646,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'investissement dans la limite du montant de 1 646.60 € HT.
- Charge M. le Maire de faire toute demande de subvention, et l'autorise à signer les documents afférents.

COMPTE-RENDUS de REUNIONS :

- Mme PETIT souhaite réunir la commission culturelle afin d'étudier les possibilités d'animation au sein de l'Espace Arts & Cultures. A noter que les manifestations ne pourront avoir lieu qu'après réparation des dégâts causés par une mauvaise mise en œuvre de l'étanchéité du bâtiment.
- Réunion du SIAEPA 3 sources Cailly Varenne Béthune le 09/11/15 : Il est prévu d'acheter du terrain sur les communes de Massy et de Montérolier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- M. le Maire souhaite discuter des investissements qui pourraient être inscrits au budget primitif 2016 :
 - ❖ Un terrain de jeux ou « citystade » : Mme LAURENT se renseigne auprès des communes qui se sont équipées.
 - ❖ L'achat des terrains en emplacement réservé, afin d'agrandir le parking actuel
 - ❖ Un budget sera alloué pour l'achat d'illuminations
- Les vœux sont fixés au 3 janvier 2016 à 11H.
- Des riverains ont souligné la présence d'un véhicule stationné depuis longtemps sur le parking de l'Eglise. M. le Maire se charge de contacter les propriétaires.
- Il est à nouveau rappelé à tous de respecter les arrêtés préfectoraux concernant :
 - ❖ Les feux dits « de jardin » qui sont interdits : les déchets verts, branches, tontes de gazon doivent être emmenés en déchetterie
 - ❖ Les bruits de voisinage : les particuliers sont tenus de respecter des horaires pour le bien-être de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.